



---

# FORMATION DES ENTRAÎNEURS POLITIQUES ET PROCÉDURES

---



Concacaf

# POLITIQUES DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Les politiques suivantes sont en place pour assurer un environnement optimal aux entraîneurs en formation qui participent au Programme de formation avancée des entraîneurs de Canada Soccer (PFAE) de Canada Soccer.

## PROCESSUS DE DEMANDE

### Examen des demandes

- Période de demande : Elle est ouverte du 2 janvier au 31 mars de chaque année. Le formulaire de demande ne sera plus disponible à la fin de la journée du 31 mars. Aucune demande reçue après cette date ne sera prise en considération.
- Examen des demandes : Tous les candidats seront examinés au cours des mois d'avril et de mai, et les réponses seront envoyées à tous les candidats au plus tard le 31 mai.
- Processus : Les responsables de cours examineront toutes les demandes, y compris les travaux antérieurs soumis dans le cadre des cours avancés de Canada Soccer, afin de déterminer la validité des demandes. Dans les cas où une décision ne peut être prise et qu'une enquête plus approfondie est nécessaire, les entraîneurs peuvent être invités à participer à une entrevue.
- Conditions d'admission : Pour qu'un(e) candidat(e) soit admis(e) à un cours, les conditions suivantes doivent être remplies.
  - Être âgé(e) de dix-huit (18) ans au début de la formation;
  - Demande dûment remplie (les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération);
  - Les conditions préalables requises pour l'atelier sont remplies;
  - Directives de la Convention de la Concacaf sur l'entraînement concernant le temps minimum passé à entraîner après l'obtention de la licence précédente;
  - Lettre signée de l'organisation du (ou de la) candidat(e) confirmant son soutien au (ou à la) candidat(e).

### Frais de cours

- Le montant total de la formation doit être réglé avant le 30 juin. La confirmation de la participation au cours n'est pas complète tant que le paiement n'a pas été reçu dans son intégralité. Il n'y a pas d'exception.
- Toutes les annulations doivent être faites par écrit au département technique de Canada Soccer par l'entremise de [souellette@canadasoccer.com](mailto:souellette@canadasoccer.com).
- Si un(e) candidat(e) se désiste après qu'une place a été offerte dans le cadre d'un cours, un remboursement sera effectué jusqu'à sept (7) jours avant le début du cours, moyennant des frais de traitement de 100 \$.
- Les annulations effectuées à tout moment dans les sept (7) jours précédant le début du cours ne donneront lieu à aucun remboursement.

### Critères de sélection

- Les candidats sont sélectionnés sur la base des critères suivants :
  - Réussite du cours prérequis;
  - L'environnement de l'entraînement;
  - Participation satisfaisante ou accomplissement des cours précédents (certifiés ou certifiés (avec mention));
  - Rôle dans le jeu (p. ex., temps plein ou temps partiel);
  - Niveau de licence du club;
  - Réalités provinciales;
  - La préférence sera donnée aux candidats provenant d'un groupe méritant l'équité.
  - Moment de l'inscription.

### Liste de réserve

- Si les candidats ne se voient pas offrir une place dans le cours pour lequel ils ont postulé, ils seront placés sur la liste d'attente. Cette décision sera communiquée aux candidats.
- Une fois qu'il a été confirmé qu'un cours est complet, les candidats figurant sur la liste d'attente seront informés par courriel que le cours est complet. Cette confirmation sera envoyée courriel aux candidats figurant sur la liste d'attente avant le 15 juillet.
- Les candidats figurant sur la liste d'attente seront invités à un cours si le nombre de places le permet.
  - Les critères de sélection seront utilisés pour classer par ordre de priorité les candidats figurant sur la liste d'attente.
  - Le (ou la) responsable du cours devra communiquer avec les candidats figurant sur la liste d'attente.

### QUALIFICATIONS D'ENTRAÎNEUR(E) À L'ÉTRANGER

#### Reconnaissance des qualifications à l'étranger

- Canada Soccer n'accorde pas de licence d'entraîneur(e) par équivalence, mais reconnaît les qualifications à l'étranger.

#### Convention des entraîneurs de la Concacaf

- Canada Soccer reconnaît les diplômes d'entraîneur(e) des AM dans le cadre de la Convention des entraîneurs de la Concacaf, tel que décrit dans la Convention.
- Les entraîneurs détenant la qualification préalable d'une Convention des entraîneurs AM de la Concacaf pourront demander une place pour la qualification subséquente de Canada Soccer (p. ex. le diplôme B de l'USSF peut demander une place pour le diplôme A de Canada Soccer).

#### Reconnaissance des qualifications

Les informations suivantes décrivent la politique de Canada Soccer en matière de reconnaissance des qualifications :

La Convention des entraîneurs de la Concacaf permet aux personnes ayant suivi avec succès des cours d'entraîneurs par l'intermédiaire d'une autre association membre de la FIFA de faire évaluer leurs qualifications en vue de leur reconnaissance.

Dans ces cas, les évaluations sont menées sur une base individuelle et seule une reconnaissance de qualification peut être accordée en utilisant le modèle prescrit. Une licence d'entraîneur(e) de la Concacaf ne peut pas être acquise en tant qu'équivalence d'une licence d'entraîneur(e) accordée par une autre Confédération de la FIFA (par exemple, on ne peut pas recevoir une licence Concacaf A en tant qu'équivalence d'une licence UEFA A).

Cependant, une reconnaissance de qualification pour votre (qualification à l'étranger) vous permettra d'entraîner dans n'importe quel environnement qui exige une licence équivalente de Canada Soccer. Pour obtenir une reconnaissance de qualification (pour votre qualification à l'étranger), vous devez remplir les conditions suivantes :

- Une copie de votre qualification à l'étranger, qui sera vérifiée auprès de l'Association membre de la FIFA qui l'a délivré;
- Une vérification récente des antécédents judiciaires de votre pays d'origine (le cas échéant);
- Une vérification récente des antécédents judiciaires canadiens et auprès du secteur vulnérable;
- Preuve d'un permis de travail canadien, d'une résidence permanente ou de la citoyenneté canadienne;
- Avoir suivi le programme Respect et Sport pour les leaders d'activité;
- La soumission de votre numéro du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et l'accomplissement des cours en ligne suivants du PNCE :
  - Prise de décisions éthiques (y compris l'évaluation en ligne)
  - Plan d'action d'urgence
  - Prendre une tête d'avance

---

## POLITIQUES ET PROCÉDURES : FORMATION DES ENTRAÎNEURS DE CANADA SOCCER

- Comprendre la Règle de deux
- Paiement des frais de reconnaissance des compétences (300 \$).

La reconnaissance des compétences est valable pour la durée de validité de votre qualification à l'étranger (jusqu'à un maximum de trois (3) ans) et ne peut être renouvelée. Pour continuer à entraîner au Canada après l'expiration de votre reconnaissance de compétence, vous avez les options suivantes :

- Poursuivre votre formation d'entraîneur(e) en vous inscrivant au programme de formation des entraîneurs de Canada Soccer au niveau approprié (c.-à-d. que la reconnaissance des compétences au niveau de la licence B permet de s'inscrire à la licence A de Canada Soccer).
- Réussir la procédure d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) (voir ci-dessous).

Une fois que les frais ont été payés et que les documents ci-dessus ont été soumis à Sarah Ouellette à l'adresse [souellette@canadasoccer.com](mailto:souellette@canadasoccer.com), votre demande de reconnaissance sera traitée et une décision sera prise dans les trente (30) jours.

### Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)

- Les entraîneurs ayant une expérience significative en tant que joueur(euse), entraîneur(e) ou éducateur(trice) peuvent être admissibles à l'ERA.
  - Les éléments suivants seront pris en considération :
    - Carrière de joueur(euse) professionnel(le);
    - Carrière internationale;
    - Maîtrise ou diplôme supérieur (dans un domaine connexe);
    - Expérience et/ou qualifications en tant qu'entraîneur(e).
- Remplir un formulaire de demande en ligne. Les éléments suivants doivent être fournis dans le cadre de la demande :
  - Un curriculum vitae de joueur(euse), d'entraîneur(e) et/ou d'éducateur(trice);
  - Le relevé du PNCE;
  - Une vérification récente des antécédents judiciaires canadiens et auprès du secteur vulnérable;
  - Une vérification récente des antécédents judiciaires de votre pays d'origine (le cas échéant).
- Les candidats retenus seront informés que leur candidature passe à l'étape suivante de la procédure, qui comprend les éléments suivants :
  - Paiement des frais de l'ERA de 1500 \$
  - Une fois le paiement effectué, le (ou la) candidat(e) se verra attribuer un(e) mentor(e) qui le guidera tout au long de la procédure de l'ERA.
- Dans le cadre du processus de l'ERA, les entraîneurs devront réaliser un projet de reconnaissance qui comprendra les éléments suivants et pourra inclure des exigences supplémentaires en fonction des résultats de l'évaluation et de la reconnaissance de l'apprentissage antérieur de l'entraîneur(e) :
  - Une démonstration des compétences par un entraînement sur le terrain, et/ou
  - Une analyse de matchs, et/ou
  - Un portfolio
- Le processus de l'ERA peut aboutir à l'octroi d'une licence à un(e) entraîneur(e) ou à l'accès à un atelier sans qu'il (ou elle) ait rempli les conditions préalables requises :
  - Le niveau de qualification le plus élevé qui peut être décerné par le biais du processus de l'ERA est le diplôme B de Canada Soccer.

### INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

#### Normes des installations

- Les installations doivent être en mesure de fournir à la fois une salle de cours et un terrain en gazon artificiel à une distance de marche.
- Les exigences en matière de salle de cours sont les suivantes :

---

## POLITIQUES ET PROCÉDURES : FORMATION DES ENTRAÎNEURS DE CANADA SOCCER

- Des sièges confortables pour un minimum de vingt-quatre (24) entraîneurs et un maximum de trente-six (36) entraîneurs.
- Bien éclairé avec des fenêtres équipées de stores/rideaux.
- Climatisation ou, dans les régions du pays où le climat est doux, fenêtres/portes qui peuvent être ouvertes pour apporter de l'air frais.
- Proximité des toilettes pour hommes et pour femmes.
- Proximité des vestiaires pour hommes et femmes.
- Les conditions requises pour le terrain sont les suivantes :
  - Gazon artificiel approuvé par la FIFA.
  - Diplôme pour enfants : Moitié d'un terrain de match réglementaire, soit à 11 contre 11
  - Diplôme C/B/A/Pro : Plein terrain de match réglementaire, soit à 11 contre 11

### Proximité des services

- Les installations doivent se trouver à une distance raisonnable des services suivants :
  - Hôtel(s)
  - Restaurant(s)
  - Aéroport

### Normes relatives à l'équipement des cours

- Les responsables de cours doivent avoir accès aux éléments suivants pendant le cours en personne :
  - Ordinateur portable (de préférence) ou tablette;
  - Projecteur HD et écran ou télévision (de taille appropriée à la salle);
  - Câble(s) HDMI;
  - Télécommande de présentateur(trice) avec laser (nous recommandons la télécommande de présentation Logitech Spotlight);
  - Tableau tactique avec aimants numérotés;
  - Tableau à feuilles mobiles et/ou tableau effaçable à sec avec marqueurs;
  - Marqueurs effaçables à sec et/ou marqueurs pour tableau à feuilles mobiles;
  - Ballons;
  - Cônes;
  - Dossards;
  - Caméra vidéo;
  - Microphone/écouteurs sans fil.

### Joueurs basés sur la réalité

- Toutes les séances sur le terrain doivent se dérouler avec les participants ciblés par le diplôme. La recherche de ces joueurs sera effectuée 30 jours avant le début du cours auprès des clubs et des entraîneurs locaux.

## NORMES DE COURS

### Exigences du cours

- Les entraîneurs doivent disposer du matériel suivant :
  - Ordinateur portable ou tablette;
  - Carnet de notes avec instruments d'écriture;
  - Chaussures de soccer;
  - Chaussures de course;
  - Tenue vestimentaire appropriée pour participer aux sessions sur le terrain :
    - Une fois l'ensemble d'entraînement reçu, il est prévu que les entraîneurs portent leur ensemble Nike pour tous les entraînements en personne.

Les entraîneurs sont tenus d'organiser et de payer leurs propres déplacements, leur hébergement et leurs repas pendant les cours en personne. Canada Soccer fournira des renseignements sur l'hébergement à proximité des sites. Les entraîneurs ne sont pas obligés de rester dans les lieux d'hébergement proposés.

Les entraîneurs sont responsables de leur propre alimentation pendant la partie du cours qui se déroule en personne. Canada Soccer veillera à ce que de l'eau soit disponible. Les entraîneurs doivent apporter leurs propres bouteilles d'eau, collations, etc.

### Participation aux cours

Les cours pour entraîneurs de Canada Soccer sont conçus pour être amusants, interactifs et stimulants pour les participants. On s'attend à ce que les entraîneurs participent aux activités du cours, y compris les discussions en classe et en ligne, les activités d'entraînement sur le terrain et les exercices d'apprentissage par l'expérience.

- La participation comprend :
  - Les webcams et les microphones sont allumés et fonctionnent;
  - Contribution aux discussions et aux tâches des petits groupes;
  - Participation sur le terrain dans la mesure du possible.

Si les entraîneurs ne sont pas en mesure de participer à une activité, ils doivent en informer le responsable du cours le plus tôt possible. Canada Soccer envisagera d'adapter les programmes pour répondre aux besoins et aux problèmes identifiés (p. ex. repas, garde d'enfants, transport, respect de la foi et des pratiques spirituelles, appréciation culturelle, heures de réunion, lieux et installations, toilettes et structures/signalisation, équipement/uniformes/vestiaires).

### Demande d'absence

Les entraîneurs en formation qui ont besoin d'une absence doivent envoyer un courriel à leur responsable du développement des entraîneurs, en fournissant les dates et la justification de la demande. Une fois la demande approuvée, le (ou la) responsable du développement des entraîneurs la confirmera par écrit et en informera le gestionnaire des diplômés de Canada Soccer à des fins de tenue de dossiers.

**Les absences ne seront approuvées que pour des raisons d'urgence ou des circonstances imprévues.**

### Politique en matière d'horaire et délais

Un environnement d'apprentissage stimulant repose sur une base de respect. Bien que les besoins spécifiques des entraîneurs soient toujours pris en compte, il est attendu d'eux qu'ils soient à l'heure, tant pour les ateliers en personne que pour les réunions en ligne, et qu'ils remettent leur travail de cours à temps. Le non-respect répété des délais et de l'horaire du cours entraînera l'exclusion du cours.

Un(e) entraîneur(e) qui ne respecte pas les délais et l'horaire du cours sera géré(e) comme suit :

- La première incidence donnera lieu à une conversation avec le (ou la) responsable du cours.
- La deuxième incidence donnera lieu à un avertissement écrit de la part du (ou de la) responsable du cours, indiquant que toute nouvelle incidence entraînera l'exclusion du cours.
- La troisième incidence entraînera l'exclusion du cours.

### Retrait d'un cours

Les entraîneurs peuvent être retirés d'un cours pour plusieurs raisons, y compris, mais sans s'y limiter, pour les raisons suivantes :

- Violation du Code de conduite et d'éthique de Canada Soccer;
- Absence à un atelier en personne;
- Absence à un atelier en ligne synchrone;
- Non-respect de l'horaire et des délais des cours;
- Les entraîneurs qui sont retirés d'un cours ne recevront pas de remboursement.

### Notes d'évaluation

- Tous les entraîneurs doivent obtenir la note de passage (> 50 %) pour chacune des mesures :
  - Portfolio de l'entraîneur(e)
  - Sessions sur le terrain (spécifiques au cours)
  - Projet de reconnaissance
- Tous les cours seront notés selon la structure suivante :
  - Échec – 50 % ou moins
  - Formé – 51 à 65 %
  - Certifié – 66 à 85 %
  - Certifié (avec mention) – 86 % ou plus

### Soumission d'évaluation

Les entraîneurs en formation participent à une évaluation formative tout au long d'un atelier de Canada Soccer. Vers la fin du cours, les entraîneurs participeront à une évaluation sommative par le biais d'un projet de reconnaissance afin d'évaluer leurs compétences en tant qu'entraîneur(e). Les projets de reconnaissance sont propres à chaque atelier, mais les points suivants s'appliquent à tous les ateliers :

- Les projets de reconnaissance doivent être soumis au plus tard à la date limite de soumission de chaque atelier, qui sera communiquée par le ou la responsable de l'atelier.
  - Pour les ateliers 2023-2024, la date limite de soumission est le 30 juin 2024, sauf indication contraire du (ou de la) responsable de l'atelier.
- La soumission d'un travail après la date prévue est considérée comme une soumission tardive.
- Les soumissions tardives sont soumises à des frais d'évaluation de 250 \$. Les soumissions tardives seront acceptées jusqu'à 60 jours après la date limite, à moins qu'une prolongation n'ait été accordée, par écrit, par un(e) responsable du développement des entraîneurs et confirmée par le (ou la) responsable de l'atelier.
- Les soumissions reçues plus de 60 jours après la date limite ne seront pas acceptées, à moins qu'une prolongation n'ait été accordée par écrit, et l'entraîneur(e) en formation sera considéré(e) comme ayant « échoué » (voir ci-dessous).
- Les résultats de l'évaluation finale seront communiqués aux entraîneurs en formation dans les 30 jours suivant la soumission ou au plus tard le 31 juillet 2024, pour les soumissions effectuées au plus tard à la date limite.

### Note finale

- Les évaluations sont notées comme suit :
  - Certifié(e) (avec mention) - obtient une note globale de 86 % ou plus dans le travail de portfolio et une évaluation « Surpasse la norme » à l'évaluation pratique (non négociable). Les entraîneurs en formation qui obtiennent le statut *Certifié(e) (avec mention)* peuvent être autorisés à passer immédiatement au diplôme suivant.
  - Certifié(e) - obtient une note globale de 66 à 85 % dans le travail de portfolio et « Répond à la norme » à l'évaluation pratique (non négociable). Les entraîneurs en formation qui obtiennent le statut *Certifié(e)* peuvent passer au diplôme suivant au bout d'un an.
  - Formé(e) - obtient une note globale de 50 à 65 % dans le travail de portfolio et/ou « S'approche de la norme » à l'évaluation pratique (non négociable). Les entraîneurs étudiants qui obtiennent le statut *Formé(e)* recevront un plan d'action pour obtenir le statut *Certifié(e)*.
    - Plan d'action - l'entraîneur(e) en formation doit fournir la preuve de sa compétence dans un domaine spécifique pour recevoir le statut de *Certifié(e)*. Il peut s'agir d'un processus de réflexion ou d'une présentation vidéo spécifique à un domaine de développement (par exemple, explication, démonstration, environnement/organisation, stratégie, structure, points d'entraînement tactique, processus d'intervention, etc.)
    - Les plans d'action sont évalués sans frais supplémentaires et doivent être complétés dans les 30 jours suivant leur réception.

## POLITIQUES ET PROCÉDURES : FORMATION DES ENTRAÎNEURS DE CANADA SOCCER

- Échec - note de 49 % ou moins pour l'ensemble des travaux du portfolio et/ou note « À améliorer » au moment de l'évaluation pratique (non négociable). Les entraîneurs en formation ayant échoué peuvent être réévalués et doivent payer des frais d'évaluation de 250 \$.

### Réévaluations

- Si un(e) entraîneur(e) en formation reçoit le statut *Formé(e)*, il ou elle pourra bénéficier d'un plan d'action, qui devra être réalisé dans les 30 jours suivant la réception de son résultat (voir ci-dessus).
- Si un(e) entraîneur(e) en formation reçoit la note *Échec*, il ou elle peut être réévalué(e) ou bénéficier d'un mentorat (voir ci-dessous).
  - La réévaluation ne peut avoir lieu qu'au minimum quatre mois après et doit être accomplie dans les 12 mois suivant la réception de la note finale.
  - Pour lancer le processus de réévaluation, l'entraîneur(e) en formation doit :
    - Soumettre une lettre confirmant son désir d'être réévalué au (ou à la) responsable de l'atelier. Si l'entraîneur(e) en formation souhaite être réévalué par un(e) responsable du développement des entraîneurs différent(e) de celui (celle) qui a effectué l'évaluation initiale, cela doit être indiqué dans la lettre.
    - Payer les frais de 250 \$ et fournir une copie du reçu.
  - Le processus de réévaluation comprendra une séance d'information préalable afin de s'assurer que l'entraîneur(e) en formation comprend bien les attentes en matière de réévaluation.
  - Les entraîneurs en formation qui obtiennent le statut *Certifié(e)* à l'issue du processus de réévaluation se voient attribuer la licence appropriée.
  - Les entraîneurs en formation ayant reçu la note *Échec* à l'issue de la procédure de réévaluation doivent suivre un programme de mentorat afin de bénéficier d'une réévaluation supplémentaire.

### Mentorat

- Un(e) entraîneur(e) en formation ayant reçu la note *Échec* peut obtenir du mentorat. Un(e) entraîneur(e) en formation ayant reçu la note *Échec* à l'issue de la procédure de réévaluation doit poursuivre le mentorat afin de bénéficier d'une réévaluation supplémentaire.
  - Le mentorat comprend jusqu'à deux sessions de mentorat et deux réévaluations pratiques.
  - Chaque réévaluation pratique doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la session de mentorat.
  - Des frais de 250 \$ par session de mentorat doivent être payés.
  - Des frais de 250 \$ pour chaque réévaluation pratique doivent être payés.
  - Les entraîneurs en formation ayant suivi les deux sessions de mentorat recevront le statut *Formé(e)* et devront effectuer leur évaluation finale avant le 30 juin de l'année suivante. L'évaluation finale sera réalisée par un(e) responsable du développement des entraîneurs différent(e) de celui (celle) qui a donné la note initiale à l'entraîneur(e) en formation et qui a mené la session de mentorat.

### Appels

- Les entraîneurs qui souhaitent faire appel d'une évaluation échouée doivent envoyer une lettre écrite à [souellette@canadasoccer.com](mailto:souellette@canadasoccer.com) dans les deux (2) semaines suivant la date de l'évaluation, en soulignant les points spécifiques de l'évaluation qu'ils contestent.
- Des frais d'évaluation de 250 \$ sont exigés dans le cadre de l'appel.
- L'évaluation sera renvoyée au (à la) responsable du cours pour examen. Si l'évaluation originale a été effectuée par le (la) responsable du cours, elle sera transmise à un autre membre de l'équipe de formation des entraîneurs de Canada Soccer pour révision.
- Les appels seront traités et une décision sera communiquée dans les 30 jours suivant leur réception.
- Les décisions d'appel sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un autre appel ou d'une autre révision de la décision.

### Résultats des cours, plans d'action et certificats

- Les entraîneurs recevront les résultats de leur cours et leur plan d'action dans les 30 jours suivant la fin du cours, ainsi qu'un formulaire de biographie mis à jour qu'ils devront renvoyer à Canada





---

## POLITIQUES ET PROCÉDURES : FORMATION DES ENTRAÎNEURS DE CANADA SOCCER

Soccer avant l'annonce trimestrielle des entraîneurs.

- Les entraîneurs qui ne renvoient pas leur formulaire de biographie dûment rempli seront annoncés à l'aide des informations contenues dans la demande. Une fois l'annonce faite, il n'est plus possible de la modifier.
- Les certificats seront délivrés avec des informations sur le maintien et le renouvellement de la licence dans un délai d'un (1) jour après l'annonce sur les réseaux médias numériques de Canada Soccer.
- L'annonce de la réussite des cours aura lieu tous les trimestres selon le calendrier approximatif suivant :
  - 31 août
  - 30 novembre
  - 28 février
  - 31 mai

### Évaluation du diplôme de formation avancée des entraîneurs et aperçu de la note finale

Le tableau ci-dessous présente les éléments sur lesquels l'entraîneur(e) en formation sera évalué(e), la proportion de la note pour chaque outil d'évaluation et la note globale requise pour obtenir la certification. Une description détaillée de chaque outil d'évaluation sera fournie dans le syllabus du cours.

**Remarque : Les entraîneurs en formation doivent atteindre la norme certifiée sur les trois outils d'évaluation pour réussir le cours.**

APERÇU DE L'ÉVALUATION DU DIPLOME DE FORMATION AVANCÉE DES ENTRAÎNEURS	
Statut	Note
Certifié(e) (avec mention)	86 à 100 %
Certifié(e)	66 à 85 %
Formé(e)	50 à 65 %
Échec	0 à 49 %
Outils d'évaluation	Pondération
Portfolio	35 %
Sur le terrain	40 %
Projet de reconnaissance	25 %

### Évaluation du diplôme C et aperçu de la note finale

Le tableau ci-dessous indique les éléments sur lesquels l'entraîneur(e) en formation sera évalué(e), la proportion de la note attribuée à chaque outil d'évaluation et la note globale requise pour obtenir la certification. Une description détaillée de chaque outil d'évaluation sera fournie dans le syllabus du cours.

APERÇU DE L'ÉVALUATION DU DIPLOME C	
Statut	Note
Certifié(e) (avec mention)	86 à 100 %
Certifié(e)	66 à 85 %
Formé	50 à 65 %
Échec	0 à 49 %
Outils d'évaluation	Pondération
Portfolio	35 %
Sur le terrain	65 %

### Définitions des compétences pour chaque outil d'évaluation

#### À améliorer

Le rendement identifié qui doit être amélioré pour atteindre les normes du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Des directives explicites de la part du personnel de Canada Soccer seront nécessaires pour progresser dans le programme. Les apprenants qui se situent à ce niveau doivent travailler sur les lacunes identifiées en matière de connaissances et de compétences afin de s'assurer qu'ils sont prêts à travailler dans ces domaines.

### S'approche de la norme

Représente un résultat inférieur aux normes du Programme national de certification (PNCE). La personne démontre les connaissances et les compétences spécifiées avec une efficacité limitée. Les personnes qui atteignent ce niveau doivent travailler sur les lacunes identifiées en matière de connaissances et de compétences afin de s'assurer qu'ils sont prêts à travailler dans les domaines de cette formation.

### Répond à la norme

Représente les normes de réussite du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). La personne démontre les connaissances et les compétences spécifiées avec une efficacité considérable, bien que davantage de soutien direct et de pratique soient nécessaires. Les personnes qui atteignent ce niveau sont prêts à travailler en toute confiance dans les domaines de cette formation.

### Surpasse la norme

Identifie les réalisations qui dépassent les normes du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). La personne démontre les connaissances et les compétences spécifiées avec un haut degré d'efficacité et les signes de maîtrise sont évidents. Les personnes atteignant ce niveau sont considérablement préparés à travailler dans les domaines de cette formation.

### Réévaluation Diplôme C

Les entraîneurs *Formés* sont autorisés à demander une réévaluation deux fois dans les douze (12) mois suivant la fin de la formation.

- En cas d'échec aux deux tentatives, l'entraîneur(e) devra être encadré(e) pendant au moins six mois et sera autorisé(e) à faire une troisième tentative au plus tard vingt-quatre (24) ans après avoir terminé le cours.
- En cas d'échec à la troisième tentative, ils devront suivre l'atelier du diplôme C.

### Réévaluation des diplômes de formation avancée des entraîneurs

Les entraîneurs *Formés* sont autorisés à demander une réévaluation sur la base des détails de leur plan d'action et en tenant compte des éléments suivants :

- Un minimum de trois (3) mois s'est écoulé depuis la fin du cours.
- Il ne s'est pas écoulé plus de vingt-quatre (24) mois depuis la fin de la formation.
- Les entraîneurs *Formés* qui souhaitent être réévalués après une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la fin du cours ne seront pas réévalués et devront suivre le cours dans son intégralité pour obtenir le statut *Certifié*.

### GOOGLE CLASSROOM

#### Google Classroom

Tout le contenu de Google Classroom sera publié par le (la) responsable du cours selon la structure suivante :

- Phase/bloc → Numéro du module → Titre du module → Télécharger le contenu OU la description
  - Exemple : Phase 1 - Module 1 : Philosophie de l'entraînement

Tous les entraîneurs doivent utiliser leur nom et prénom dans leur profil Google Classroom, ainsi qu'une photo d'identité pour leur avatar. Il n'y a **pas d'exception**. Les entraîneurs qui ne respectent pas cette règle ne recevront pas de crédit pour leur travail et seront retirés du cours.

#### Travaux

- L'écosystème Google Classroom est plus efficace quand seuls les outils de l'espace de travail Google, tels que Google Docs, sont utilisés. Par conséquent, tous les travaux de cours seront réalisés à l'aide

---

## POLITIQUES ET PROCÉDURES : FORMATION DES ENTRAÎNEURS DE CANADA SOCCER

des modèles Google fournis (Google Docs, Google Sheets, etc.) dans le travail à faire. Il n'y a **pas d'exception**. Les entraîneurs qui ne respectent pas cette règle ne recevront pas de crédit pour leur travail.

### Communication

Toutes les communications entre les responsables du développement des entraîneurs se feront par le biais de Google Chat, Google Classroom ou d'appels vidéo enregistrés. Les responsables du développement des entraîneurs sont tenus de faire ce qui suit :

- Télécharger l'application Google Chat sur leur téléphone.
- Télécharger l'application Google Chat sur leur ordinateur.
- Activer les notifications de Google Chat sur leur téléphone et leur ordinateur.

### Normes pour les responsables du développement des entraîneurs

Les responsables du développement des entraîneurs de Canada Soccer sont liés par le Code de conduite et d'éthique de Canada Soccer. Les exigences supplémentaires pour les responsables du développement des entraîneurs de Canada Soccer sont les suivantes :

- Ponctualité
  - Se préparer pour toutes les réunions, séances en classe et sur le terrain.
- Tenue vestimentaire
  - Il faut toujours s'habiller de façon professionnelle en portant l'équipement Nike approprié quand on représente Canada Soccer.
- Communication
  - Une communication professionnelle, courtoise et rapide est un élément fondamental pour établir de bonnes relations. Nous répondons toujours aux communications dans un délai de deux (2) jours ouvrables, **sans exception**.
  - Si vous n'êtes pas disponible ou absent du travail, ajoutez une réponse automatique d'absence du bureau à votre courriel pour informer l'expéditeur de la date de votre retour au travail.
- Retour d'information et suivi
  - Les responsables du développement des entraîneurs sont tenus de suivre les entraîneurs qui leur sont affectés au fur et à mesure qu'ils progressent dans le cours. Cela inclut des contrôles périodiques pour s'assurer que les entraîneurs comprennent le contenu du cours.
  - Le retour d'information de la part des responsables du développement des entraîneurs doit être opportun, concis, constructif, exploitable et orienté vers un comportement modifiable. Le retour d'information doit être spécifique à la réalité de l'entraîneur(e) et se concentrer sur les points forts et les domaines de développement. **Pour que le retour d'information soit significatif, il doit être personnel.**
- Suivi des progrès (Google Sheets Tracker)
  - Les responsables du développement des entraîneurs doivent s'assurer que les entraîneurs qui leur sont affectés sont sur la bonne voie pour terminer le cours en mettant à jour l'outil de suivi sur une base hebdomadaire. **Il n'y a pas d'exception. L'absence de mise à jour de l'outil de suivi (tracker) entraînera le renvoi de l'entraîneur(e).**
- Plan d'action
  - Le plan d'action d'un(e) entraîneur(e) doit inclure des stratégies d'amélioration et de soutien, compte tenu de la réalité du club ou de l'académie de l'entraîneur(e).
  - Les responsables du développement des entraîneurs sont tenus de faire le point avec leurs entraîneurs trois (3) mois après avoir reçu leur plan d'action. Les détails de ce contrôle doivent être inscrits dans la colonne appropriée du Tracker.
- Médias sociaux
  - responsables du développement des entraîneurs ne sont pas autorisés à publier des photos du cours sur les médias sociaux sans l'approbation de Canada Soccer.